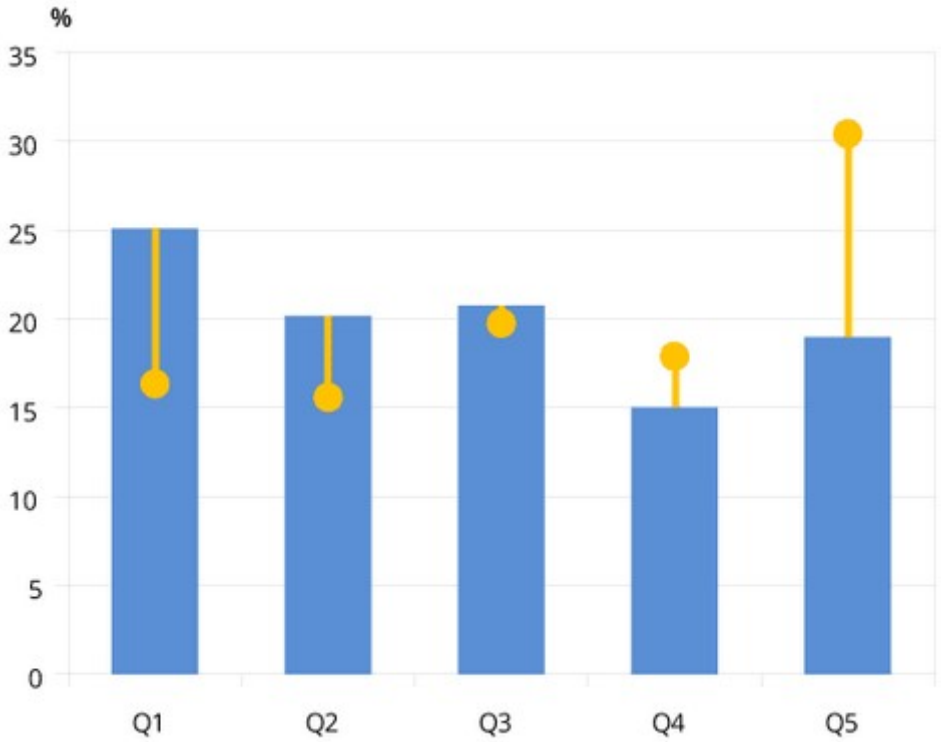
Améliorer le calcul de l’empreinte carbone des ménages

18 décembre 2023

Une note publiée sur le blog de l’Insee expose les difficultés du calcul d’une empreinte carbone différenciée selon les catégories de ménage (lieu de résidence, niveau de vie, consommation, etc.). Ce calcul est pourtant essentiel dans la stratégie de réduction des émissions de GES et dans la mise en place de politiques incitatives (mesures d’accompagnement, juste répartition de l’effort). À ce jour, l’Insee ne dispose pas d’une base de données unifiée réunissant l’ensemble des informations nécessaires : caractéristiques des ménages, quantité physique des biens ou services consommés par catégorie ayant un contenu carbone similaire, quantité de carbone contenu. L’institut mobilise donc différentes sources, dont les dépenses en euros, et est obligé d’émettre des hypothèses qui gomment l’hétérogénéité des prix payés par les ménages et celle des contenus carbone de produits d’une même catégorie. Pour y remédier, les auteurs recommandent l’usage de données en quantités physiques (figure).

Répartition de l’empreinte carbone des huiles alimentaires, calculée à partir des quantités consommées (bleu) et celles imputées à partir des dépenses en euros (jaunes), selon le niveau de vie (part dans



le total des ménages, en %)

Source : Insee, *Budget de famille 2017* ; Agribalyse 3.1 ; Nielsen 2017 ; calculs des auteurs de l'article

Lecture : la consommation d'huiles alimentaires des 20 % de ménages les plus aisés (Q5) représente 19 % de l'empreinte carbone totale liée aux huiles alimentaires, si elle est estimée par les quantités consommées, contre 30,4 % si elle est imputée à partir des dépenses en euros.

Source : [blog de l'Insee]